



LICENCIEMENT ECO + annonce pour recrutement

Par **svalere**, le **15/02/2010** à **16:01**

Bonjour,

Je suis assistante agence (travail temporaire). service paie et facturation. Mon Patron crée des centres de gestion. Donc, mon poste est supprimé. d'ailleurs j'ai eu un entretien préalable licenciement Eco en date du 10/02/10. j'accepte le CRP. J'habite Lille. Le groupe pour lequel je travaille, me propose un poste sur Amiens, Angers, Lamballe au il y a un centre de gestion. Par contre, je pourrais parfaitement occuper un poste de chargée de recrutement. Je voie qu'il y a un poste à pourvoir sur Paris. et Pire encore en date du 12/02/10, je voie sur monster que notre groupe recherche un ou une chargé de recrutement sur tourcoing. On me le propose pas. est ce normal.

PS, je sais que notre groupe n'embauchera pas, je suis en licenciement éco, ils savent qu'il ne peuvent pas embaucher. C'est mon responsable d'agence qui a fait mettre cette offre. Ma question est le fait de mettre une annonce à Pole emploi, monster, etc... on t'ils le droit. Puisse-je les mettre au prud'hommes. Ou faut'il attendre qu'il embauche, sachant qu'ils ne le feront.

merci de votre aide
svalere